

Séance du 9 décembre 2020

tenue en visioconférence eu égard à la situation sanitaire

Compte rendu

Participants :

M. Xavier Pintat, président du comité du système de distribution publique d'électricité

Au titre des représentants de l'Etat :

Absent excusé : Laurent Petiau, adjoint au chef du bureau des services publics locaux, représentant la direction générale des collectivités locales, représenté par Mme Jessica N'Ganga, chargée de mission sur le secteur énergie.

Absent excusé : Nicolas Clausset, en tant que commissaire du gouvernement représenté par Coralie Ruffenach, cheffe du bureau des services publics locaux à la direction générale des collectivités Julien Barreteau, adjoint au chef de bureau- système électrique, programmation et réseaux - DGEC

Sébastien Justum, représentant le directeur de l'agence des participations de l'Etat

Au titre des représentants des intercommunalités et des régions :

M. Jean-Patrick Masson, vice-président de la communauté urbaine du Grand Dijon,
Philippe Angotti, directeur général adjoint de France urbaine, expert auprès de Jean-Patrick Masson,

En tant que représentant des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité au conseil de surveillance de la société Enedis :

M. Xavier Pintat, président de la FNCCR, accompagné d'un expert, Pascal Sokoloff, directeur général de la FNCCR,

Au titre de représentants des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité :

M. Guy Hourcabie, président du syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre.

Absent excusé : Jean-Luc Dupont, président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire.

Au titre de représentants des entreprises locales de distribution :

M. Olivier Dubray, directeur SICAE Est.

Au titre des représentants de la société Enedis :

Mme Corine Fau, directrice finances, achats et assurances,

Christian Buchel, directeur clients, territoires et Europe

Antoine Jourdain, directeur technique

Absent : Domitille Bonnefoi, directrice des réseaux au sein de la commission de régulation de l'énergie

Absent : Laurent Gerault, conseiller régional des Pays de la Loire, représentant des régions.

Stéphane Pagès, secrétaire du CSDPE



Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2020



20200129_CSDPE_Pr
ojet relevé conclusion

2. Politique d'investissements d'Enedis – année 2021, pour avis



Point 2
ODJ_20201209_CSDP

3. Conférences NOME : programmation à date et méthode



Point 3
ODJ_20201209 Poin c



CD_NOME_20_DPT -
à compléter V1.xlsx

Doc. Excel inclus dans fichier .ppt

4. Site internet du CSDPE : validation des options en vue d'engager un appel d'offres



Point 4

- Projet de CR du GT conduit sur le sujet intégrant les documents ci-dessous : ODJ_20201209_CSDP

- Documents joints dans le document Word précédent :



GT

20201130_Organisati



GT

20201130_Présentati



GT20201130 - CdC
du site internet du CS

5. Point d'avancement des renégociations des contrats de concession



Point 5
ODJ_20201209 CSDP

6. Point d'actualité (projet Hercule, ...)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2020

Le compte-rendu de la séance 29 janvier 2020 est validé.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS D'ENEDIS – ANNEE 2021, POUR AVIS

Antoine Jourdain présente les grands axes de la politique d'investissement pour l'année 2021 en resituant en amont les grands enjeux à horizon de la PPE 2035. Les CAPEX raccordement des VE devraient être multipliés par 10 à horizon 2028 pour atteindre 350 M€.

Notamment, les CAPEX à mi-chemin 2028 entre aujourd'hui et 2035 consacrés au raccordement des EnR devraient doubler pour atteindre 500 M€. Les programmes de modernisation par ailleurs se poursuivent tant pour les postes sources, que pour la HTA et la basse tension.

Concernant la mobilité électrique (72000 bornes, 1 millions de véhicules), Jean-Patrick Masson demande des précisions sur le périmètre des 100 M€ : les 100M€ correspondent aux investissements réalisés par Enedis. Les participations clients contribuent au chiffre d'affaires d'Enedis mais sont restituées au tarif déduites des charges à tarifier.

Julien Barreteau souhaiterait pour les investissements 2021 afin de nourrir le débat que des éléments chiffrés soient donnés avec une vision de la dynamique par rapport aux années 2019 et 2021 voire les prévisions de l'année suivante.

Xavier Pintat pose la question de la vision des investissements d'Enedis concernant les raccordements producteurs et souhaiterait en visualiser la dynamique dans le contexte de la PPE (avec une vision département par département). Pascal Sokoloff rappelle que dans l'accord cadre une disposition est prévue relative à la maîtrise d'ouvrage par les autorités concédantes.

- les extensions BT pour le raccordement des installations individuelles neuves, accédant pour la première fois au réseau, qui comportent, dès le raccordement, à la fois de la production d'électricité pour une puissance inférieure ou égale à 6kVA et de la consommation ;
- les extensions BT pour le raccordement des bâtiments publics neufs comportant simultanément de la production d'électricité pour une puissance inférieure ou égale à 36kVA et de la consommation.

Christian Buchel rappelle que la répartition de la MOA est réglée suivant chacune des négociations via les cahiers de charges des concessions.

Antoine Jourdain précise qu'il va regarder de quelle manière ces CAPEX sont fléchés dans les SI et voir s'il est possible de répondre précisément à la question du Président.

Jean-Patrick Masson abonde dans le sens d'une vision de la politique d'investissement 2021 plus précise, en l'état beaucoup trop globale, permettant d'avoir un dialogue constructif sur la base du réalisé de l'année N-1, du point de sortie année N et de la prévision N+1.

Un avis au final est donnée mais assorti d'une demande de précisions à l'avenir.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFERENCES NOME : PROGRAMMATION A DATE ET METHODE

Le CSDPE partage la dynamique à l'œuvre et l'inflexion positive de la programmation à date des conférences NOME (autour de 80, en augmentation par rapport aux précédentes années) ; il se félicite du travail réalisé, sous l'égide de la DGEC, visant à en préciser le format ; ce dernier a été transmis aux DREAL par la DGEC et relayé par Enedis à ses équipes en région et par les fédérations / associations à leurs divers adhérents.

Julien Barreteau précise qu'il n'y aura pas de circulaire comme demandé. La relance via les DRIRE et les Préfets est certainement la meilleure façon d'émuler la tenue des conférences au-delà de l'arrêté réglementaire qui en précise désormais les modalités.

Guy Hourcabie souhaite insister que les conférences se tiennent ; la situation sanitaire n'exclut pas la possibilité de tenir à distances les conférences NOME

Julien Barreteau précise que compte tenu de la situation sanitaire, s'il est préférable de tenir les conférences NOME à distance, on ne peut faire fi des situations locales que la crise COVID induit ; il peut être accepté cette année des conférences NOME par le biais d'échanges des éléments chiffrés suivant la trame précisée à l'issue de l'arrêté.

Il précise que chaque investisseur renseigne les éléments chiffrés dans le tableau via les modalités locales (Préfet, DREAL, Enedis...) convenues. Il précise que suite à la conférence NOME, le Préfet remonte à la fois au secrétariat du CSDPE et à la DGEC et diffuse le fichier et le CR de la conférence NOME à tous les participants de la conférence NOME sur un département.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SITE INTERNET DU CSDPE : VALIDATION DES OPTIONS EN VUE D'ENGAGER UN APPEL D'OFFRES

Pour la construction du site, le CSDPE valide le choix de procéder en deux étapes.

- Une première étape de construction du site répondant aux niveaux 1 et 2 ; cela permet d'aller vite et de pouvoir exploiter dès le premier semestre 2021 les résultats des conférences NOME de l'année 2020 ; cela permet par ailleurs de traiter nombre de questions qui se posent dans l'exploitation et la restitution de la donnée,
- Une deuxième étape visant à construire le site vitrine et à exploiter la donnée en dynamique. Les questions que posent le niveau 3 seront instruites en GT au cours de l'année 2021.

Concernant le financement du site, le secrétaire du CSDPE rappelle la position arrêtée lors du précédent CSDPE à savoir un co-financement des parties à hauteur d'1/3 pour la DGEC, pour Enedis et pour la FNCCR (France urbaine non présente ne s'était pas prononcée). L'investissement lié à la mise en œuvre de la première étape est estimé à 50 k€ coût de maintenance et exploitation entre 5 et 10 k€ sur la première phase de développement.

Julien Barreteau précise que d'un point de vue opérationnel, les modalités de cofinancement seraient compte-tenu du montant envisagé trop complexes à mettre en œuvre. Et qu'à ce titre, il est favorable à une prise en charge du développement du site par Enedis.

Corinne Fau précise que dire que le financement se fait via Enedis est un raccourci. Dans la réalité, ce sont des charges exposées dans le cadre de la demande tarifaire au régulateur, d'autant que le CSDPE est une instance règlementaire rentrant dans le champ des missions du service public.

Dans un premier temps, Corinne Fau précise l'accord pour prendre à charge sur ses fonds propres la charge de développement du site sur la première étape au vu du montant acceptable ; si les montants devaient aller au-delà de ce qui est prévu, il appartiendrait de reconsidérer les modalités de financement arrêtées.

Pascal Sokoloff rejoint la position que le CSDPE relève d'une mission de service public et qu'il est compréhensible que les charges en conséquence exposées relatif au fonctionnement du CSDPE relèvent du tarif régulé. Mais que dans ce cas, pour la première étape envisagée et compte-tenu des montants faibles, le financement ne doit pas être sujet de débat.

Jean-Patrick Masson rejoint le point de vue de Julien Barreteau.

Anne-Sophie Dessillons précise que les charges à ce stade de développement du site du CSDPE n'ont pas été intégrées dans les charges SI rentrant dans le TURPE et qu'il appartiendra au collège de la CRE de se positionner. Intégrer ces coûts suppose de les avoir audités et de s'assurer qu'ils répondent à une gestion efficace. Cela fait réagir Pascal Sokoloff alors même que le site internet a vocation à permettre au CSDPE de fonctionner, au titre de son rôle défini par la loi.

Au final, Corinne Fau précise que sur le montant évoqué ce jour concernant le développement des niveaux 1 et 2 du site, Enedis le financera que ces coûts soient couverts ou pas. Cependant, C. Fau précise que les dépenses futures devront être portées au CRCP.

Concernant l'appel d'offres à engager, le CSDPE acte le lancement de ce dernier sur la base du document Word joint.

Le CSDPE décide que l'accès au niveau 2 (données des conférences NOME) ne soit pas limité au secrétaire du CSDPE mais étendu aux membres du CSDPE et leurs experts désignés.

Julien Barreteau souhaite que les données soient facilement exportables depuis le site (export Excel).

Concernant le traitement de la donnée et son agrégation à la maille régionale et nationale, les débats mettent en évidence la complexité du sujet. Au-delà de la cohérence de la donnée, trois niveaux d'incomplétude de la donnée sont à considérer :

1. La conférence NOME s'est tenue, la totalité des investisseurs à la maille départementale (Enedis, AODE, ELD) ont répondu mais ont agrégé des montants d'investissements à une granulométrie supérieure à celle de leurs différentes natures d'investissements,
2. La conférence NOME s'est tenue mais la remontée des données n'est pas complète du fait de l'absence de communication de données par l'un ou plusieurs des investisseurs (ou d'une communication partielle de données : investissements, indicateurs clients et techniques)
3. La conférence NOME ne s'est pas tenue dans un département.

Afin de produire des synthèses à maille régionale et nationale (tant pour les investissements que pour les indicateurs techniques et clientèle), il sera nécessaire de définir des règles partagées ; notamment, comment tient-on compte des occurrences des trois cas ci-dessus dans l'agrégation nationale ou régionale ? A titre d'exemple, introduit-on un % spécifiant le volume estimé des investissements couverts par les conférences NOME réalisées à maille régionale ou nationale ? (On peut aller vers des % estimés rubrique par rubrique, tous les investisseurs n'investissant pas au vu de leurs attributions sur l'ensemble des rubriques...).

Comment le mentionne-t-on sur les productions de synthèse du CSDPE ? Il pourrait être utile de sophistication via code couleur l'affichage de la carte des conférences NOME : notamment conférence tenue et complète, conférence tenue mais données incomplètes,

La masse des données collectées via les conférences NOME est très importante ; leur exploitation est complexe ; elle suppose des contrôles de cohérence et en l'absence de complétude des données brutes, de définir des règles partagées et arrêtées en CSDPE en vue de leur exploitation dans le cadre des productions régionales et nationales conformes au décret.

Un GT réunissant des membres du CSDPE se réunira pour mieux définir les attendus du site (menus déroulants, charte graphique...) mais également les règles en vue de l'agrégation des données.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT D'AVANCEMENT DES RENEGOCIATIONS DES CONTRATS DE CONCESSION

A date, le regroupement des contrats se poursuit et on estime à environ 360 contrats le nombre de contrats de concessions en cible.

La dynamique malgré la crise sanitaire ne se tarit pas et par ailleurs, des municipales retardées ayant conduit à un renouvellement des exécutifs des AODE entre septembre et octobre. A fin d'année 2020, nous devrions être autour de 240 contrats au nouveau modèle 2017 signés, sachant par ailleurs, que 42 contrats ont été renouvelés ou avenantés au modèle 92 modernisé, la majorité à échéance post 2040.

Le modèle démontre sa force avec la capacité à prendre en compte l'histoire et les spécificités de chacun des territoires. Ce qui ne signifie pas par ailleurs que les négociations soient exemptes de tensions. Notamment, les sujets de l'article 8, de la mise à disposition des données, de la MOA sont souvent des lieux de discussion nourries.

La durée moyenne est autour de 30 ans avec 30% des contrats qui voient leur durée se rallonger, fruit d'une confiance accordée.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT D'ACTUALITE (PROJET HERCULE, ...)

Sébastien Justum rappelle les enjeux liés à HERCULE dont le périmètre dépasse l'objet d'Enedis. Il s'agit d'abord d'une remise à plat de la régulation nucléaire avec l'ARENH et une nouvelle régulation du nucléaire pour permettre au parc français de couvrir ses coûts et d'être justement rémunéré pour le rôle majeur qu'il joue pour la préservation du climat et pour le service qu'il rend à la collectivité. Cela embarque aussi la question des concessions hydrauliques, pour laquelle la France est mise en demeure par la commission européenne depuis 2015. Plusieurs schémas de réorganisation sont à l'étude mais à ce stade non stabilisés.

Corinne Fau comme Christian Buchel rappellent les propos de la Présidente d'Enedis, sur ce sujet, qu'elle a tenu récemment devant le Conseil d'administration de la FNCCR ; il n'est aucunement question de remettre en cause le monopole de la distribution d'électricité.

Philippe Angotti appelle de ses vœux que les AODE et les fédérations malgré tout inquiètes soient tenues régulièrement informées par Enedis. Xavier Pintat rappelle le souhait qui avait été exprimé au Président d'EDF lors du congrès de Nice.

Corinne Fau précise qu'Enedis peut s'engager dans la limite des informations dont elle dispose, les discussions relevant de l'Etat avec Bruxelles et l'actionnaire, à leur communiquer les informations dont elle dispose.